

Solvents

Les solvants: des produits de tous les jours



Les solvants organiques sont des composés chimiques utilisés dans de multiples produits domestiques pour nettoyer ou diluer des substances comme les peintures ou les vernis. L'inhalation des vapeurs toxiques de ces solvants peut provoquer des sensations d'ivresse. Ces effets psychoactifs ont induit le «sniffing»: l'inhalation volontaire et profonde des vapeurs de solvants dans les poumons afin d'obtenir un effet enivrant.

** Outre les solvants organiques, certains anesthésiques (comme le gaz hilarant), ainsi que des produits à base de nitrites (communément appelés « Poppers ») peuvent être inhalés pour leurs effets enivrants. Vous pouvez vous informer sur ces catégories de substances sur notre site Internet www.cept.lu*

Les solvants organiques* se trouvent dans de nombreux produits utilisés couramment dans nos ménages et lieux de travail

- ✗ les colles
- ✗ les vernis
- ✗ le gaz de briquet
- ✗ le gaz de camping
- ✗ les dissolvants de vernis à ongle
- ✗ les diluants de peinture
- ✗ les gaz propulseurs des aérosols
- ✗ les correcteurs liquides
- ✗ les feutres
- ✗ l'essence ...

sniffFer



L'inhalation de ces gaz ou de ces vapeurs induit des sensations d'ivresse, de légèreté, d'euphorie, de détente ou encore de désinhibition. Ces effets disparaissent après quelques minutes et sont fréquemment suivis de réactions de rejet du corps comme des vomissements, de la toux ou des saignements de nez.

L'inhalation des vapeurs de solvants est extrêmement dangereuse.

A cause de leur toxicité, la manipulation, l'utilisation et le stockage des solvants sont strictement réglementés sur les lieux de travail. Cependant, de nombreux produits contenant les

mêmes solvants sont disponibles en vente libre dans une multitude de commerces et peuvent être achetés en toute légalité même par les enfants.

Contrairement aux autres substances psychoactives, la toxicité des vapeurs de solvants est telle qu'aucune indulgence quant à leur consommation ne peut être tolérée. Même une utilisation isolée, à faible dose, peut provoquer des séquelles corporelles graves.

une pratique extrêmement dangereuse

Risques pour la santé

L'inhalation de solvants peut provoquer des **lésions cérébrales irréversibles** et ceci même à faible dose.

Les composants toxiques contenus dans certains solvants peuvent aussi causer des troubles moteurs, des problèmes cardiaques, des troubles de la mémoire ou de l'attention, des troubles de l'équilibre et de la coordination, la perte de l'ouïe, des lésions aux muqueuses et aux poumons, des nécroses du foie ou des reins. Des cas de décès soudains ont été rapportés, le plus souvent dus à des arrêts respiratoires, à un apport insuffisant d'oxygène dans le cerveau ainsi qu'à des troubles du rythme cardiaque.

Votre responsabilité

Malgré ces effets dévastateurs, des enfants et des adolescents pratiquent parfois le sniffing, souvent dans le cadre d'un groupe de pairs, inconscients des risques qu'ils prennent. Pour eux, sniffer peut être une expérience ludique entre copains, voire une épreuve de courage.

Dès que vous prenez connaissance d'une utilisation abusive d'un produit contenant des solvants, il est extrêmement important de réagir et d'intervenir immédiatement. Il faut donner un signal clair d'interdiction absolue, tout en expliquant les dangers associés à l'inhalation des solvants. Notons qu'un mode de consommation prolongé, en isolation, peut être interprété comme signalant une détresse psychologique aiguë. Dans ces circonstances, il est indispensable de faire appel à une aide professionnelle.

Ces explications et recommandations s'adressent naturellement à chaque adulte responsable de jeunes, que ce soit dans sa fonction de parent, d'enseignant, ou d'encadrant. En plus, elles concernent l'ensemble des personnes qui peuvent constater ou prévenir l'abus de solvants : un exemple évident est celui du commerçant qui peut s'interroger sur l'achat de certains produits par des enfants. De même, dans la vie de tous les jours, certains risques peuvent être évités en limitant l'accessibilité à ces produits dangereux : achat de colles sans solvants, explication de la dangerosité de certains produits de nettoyage etc.

FRONO



49 77 77 - 55
frono@cept.lu

prévention - drogues - dépendances
- avez-vous des questions?

besoin d'informations sur les
services d'aides et de consultation?

49 77 77 55

(Lu-Ve : 9-13 h)

frono@cept.lu

bibliothèque

(Ma-Jeu : 9-12/14-17 h)

8-10 rue de la Fonderie / L-1531 Luxembourg

www.cept.lu